

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU RHÔNE  
Communauté de communes de la vallée du Garon



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### N° 2023-105

---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre, à 20h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Chaponost, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Agnès BERAL

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 30

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 6

Nombre de conseillers communautaires absents : 1

#### PRESENTS :

Mme Monia BEN SLAMA, MM. Jean-Luc BERARD, M. Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, M. Guy BOISSERIN, Mme Josiane CHAPUS, MM. Damien COMBET, Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, Mme Marie DECHESNE, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mmes Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Martine MORELLON, MM. Jean-François PERRAUD, Daniel SERANT, Mmes Claire REBOUL, Catherine STARON

#### ABSENTS REPRESENTES :

M. Lionel BRUNEL donne pouvoir à Mme Laurence BEUGRAS  
M. Jean-Marc BUGNET donne pouvoir à Mme Françoise GAUQUELIN  
M. Dominique CHARVOLIN donne pouvoir à Mme Patricia GRANGE  
M. Grégory NOWAK donne pouvoir à M. Damien COMBET  
Mme Céline ROTHEA donne pouvoir à M. Guillaume LEVEQUE  
Mme Anne-Claire ROUANET donne pouvoir à M. Pierre FRESSYNET

#### ABSENTS :

Mme Christiane CONSTANT

Publiée le 04 décembre 2023

**Objet : Avenant à la convention de lutte collective contre le frelon asiatique 2023**

---

Vu le rapport établi par M. Jérôme Crozet :

#### **Rappel :**

L'Etat a confié à la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire (FRGDS) l'organisation de la prévention, de la surveillance et de la lutte contre le

frelon asiatique (ou frelon à pattes jaunes, *Vespa velutina nigrithorax*) au niveau régional.

Le GDS69, via sa Section Apicole, est chargé d'animer ce dispositif au niveau du département du Rhône.

La CCVG contribue au financement de la lutte collective contre le frelon asiatique sur le Rhône depuis l'année 2020.

### Bilan 2023 à mi-saison :

L'année 2023 se caractérise par une nouvelle explosion du frelon asiatique en Auvergne Rhône-Alpes. Au 30 septembre 2023, 642 nids ont déjà été signalés, alors que 607 nids avaient été signalés sur toute l'année 2022. Or la part la plus importante des signalements intervient à l'automne.

	Saison 2020	Saison 2021 (jusqu'au 20/01/2021)	Saison 2022 (jusqu'au 26/01/2023)	Saison 2023 Bilan à mi parcours (jusqu'au 30/09/2023)
<b>Nids confirmés</b>	316	379	607	642
<b>Dont Nids détruits en saison</b>	168	291	454	522
	Taux de destruction 61%	taux de destruction 85%	Taux de destruction 79%	Taux de destruction 81%

La CCVG ne fait pas exception : alors que 12 nids avaient été signalés en 2022, au 30 septembre 2023, **23 nids** ont déjà été détruits et 10 nids supplémentaires étaient en attente de destruction.

### Bilan financier 2023 à mi-saison :

Conséquence de cette explosion : la totalité du budget dont dispose le GDS du Rhône pour la destruction des nids en 2023 est épuisée. Afin de poursuivre la destruction des nids, le GDS du Rhône a sollicité tous les EPCI du Rhône afin de doubler leur contribution initiale.

Cependant, pour la CCVG, la situation est particulière : très peu de nids ayant été signalés sur la CCVG les années précédentes, sa contribution pour 2023 était faible (1 910 €). Mais le nombre de nids a explosé en début d'année : 23 nids signalés au 30/09, contre 12 pour toute l'année 2022.

Après échanges avec le GDS du Rhône le 7 novembre, le budget nécessaire sur la CCVG pour détruire les nids en attente et les nids qui pourraient encore déclarés d'ici fin novembre s'élève à **5 280 €**. Ce qui conduirait à une contribution totale en 2023 de **7 190 €**.

*Pour mémoire, la clé de répartition du budget tient compte de la population de l'intercommunalité et la présence du Frelon Asiatique sur chaque EPCI en 2021 et 2022 (soit une moyenne de 6 nids pour la CCVG).*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré l'unanimité des membres votants,

**APPROUVE la contribution additionnelle de la CCVG à la lutte collective contre le frelon asiatique coordonnée par le GDS du Rhône, à hauteur de 5 280 € pour l'année 2023 ;**

**AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention jointe en annexe ;**

**DIT que les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget 2023.**

Extrait certifié conforme,

*prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)*